

Sigles et définitions

Allophone : Le terme «allophone» apparait dans les textes officiels de 2012 pour désigner les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, autrefois désignés sous les noms de «primo-arrivants» (1986) puis «ENAF» 2001.

EANA : Elève Allophone Nouvellement Arrivé. Il s'agit exclusivement d'élèves arrivés en France depuis moins de deux ans. Il exclut des élèves nés en France issus de familles non-francophones, même si la problématique est réelle.

FLM : Français Langue Maternelle

FLE : Français Langue Etrangère : Il s'agit du français appris comme une langue étrangère destinée à un public qui n'est pas en contact avec la langue en question.

FLS : Français langue seconde.

La langue maternelle de l'apprenant est différente de la langue officielle du pays où il réside. C'est le français utilisé par les enfants issus de l'immigration. Dans ce cas, les enfants sont confrontés quotidiennement à deux langues (au moins) quotidiennement, la langue maternelle à la maison et le français de l'école. On rencontre fréquemment des enfants pratiquant plus de deux langues.

C'est la langue transitoire apprise par l'EANA : l'élève nouvellement arrivé ayant vocation (en principe) à s'installer en France, l'apprentissage du FLS est une priorité. Le FLS est une langue spécifique à l'école qui permet de suivre une scolarité avec une prépondérance de l'écrit.

FLSco : Français Langue de Scolarisation

C'est le français des disciplines, tel qu'on l'enseigne dans nos écoles avec le métalangage associé.

NSA : élève Non Scolarisé Antérieurement

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

CLO : Classe Ordinaire

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage. Centre de ressources, pôle d'expertise, instance de médiation et de coopération, le CASNAV accompagne la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). A Grenoble, le CASNAV est intégré à la DAPSI (Délégation Académique à la persévérance scolaire et à l'inclusion)

DILF : Diplôme Initial de Langue Française

Le DILF est un diplôme officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un premier niveau de maîtrise du français (niveau A1.1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe). Il évalue les contenus communicatifs et linguistiques décrits dans le Référentiel pour les premiers acquis en français.

C'est le diplôme minimum requis pour les migrants hors communauté européenne.

DELF et **DAL**F sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats non francophones. Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du Cadre européen de référence pour les langues. A Grenoble, les élèves EANA 2cd degré passent en DELF scolaire à l'issue de leur année en UPE2A.